

M. Robert Côté, un ancien inspecteur-chef qui a pris sa retraite en 1990, poursuit sa chronique sur les premières armes du Service, amorcée dans le numéro précédent.

Les premières armes à feu du Service

1843 : Les « constables » sont armés d'un bâton et d'un sifflet.

Au moment de la création du Service de police, en 1843, les « constables » de Montréal ne portaient habituellement pas d'armes à feu, et ce, à l'instar de tous les services policiers d'allégeance britannique. L'armement personnel consistait simplement en un bâton de même qu'un sifflet, que l'agent pouvait utiliser au besoin pour solliciter l'aide de ses confrères.

Septembre 1875 : Le chef de police réclame 50 revolvers pour ses 200 hommes.

La première mention relative à l'acquisition d'armes à feu destinées à la « Police de Montréal » se trouve dans le procès-verbal (« les minutes », comme on disait alors) d'une réunion du Comité de Police de la Cité de Montréal, tenue le 1^{er} septembre 1875, alors que la population dépasse sensiblement les 100 000 âmes. On y voit que le chef de police Fred A. Penton (qui dirigea le Service de 1865 à 1879, avec un effectif d'environ 200 hommes) avait précédemment demandé l'autorisation de procurer des revolvers à 50 de ses agents. En principe, le Comité souhaitait donner une suite favorable à la requête du chef Penton, sauf qu'on exigeait que les armes soient plutôt des carabines, jugées plus utiles que les revolvers. Comme prix de consolation au chef, on porta à 60 le nombre d'armes proposées. Conséquemment, le Comité de police recommanda au « conseil de ville » qu'un montant de 1260 \$ soit autorisé à cette fin.

1876 : Le chef de police reçoit plutôt 60 carabines...

Le 20 décembre 1875, le Comité des finances endossait la requête. Craignant peut-être que les fonds prévus et non utilisés durant l'année écoulée ne s'envolent, le chef Penton s'empressa de passer la commande. Dès le 31 décembre 1875, un premier montant de 171,75 \$ était versé à un certain Ralph H. Kirby, agent d'affaires, dont l'entrepôt était situé au 41, rue Saint-Pierre, à Montréal. Il est intéressant de noter que le versement final, effectué le 7 février suivant, fut de 1265,63 \$, pour une dépense totale de 1437,38 \$, portant le coût unitaire de ces armes à près de 24 \$. Il s'agissait donc d'un dépasse-



Une baïonnette antiémeute ?

Ces carabines étaient offertes en deux versions. C'est le modèle qui comportait une attache pour baïonnette qui fut choisi, ce qui n'a pas manqué de me surprendre. Pourtant, selon l'historien Robert Comeau¹, le 4 août 1875, à peine trois semaines avant que le chef Penton réclame l'acquisition de revolvers, de graves émeutes contestaient la décision de l'administration du maire Hingston de rendre la vaccination obligatoire en réponse à l'épidémie de variole de l'été 1875. Or, partout dans l'Empire, la troupe matait les émeutes avec des carabines à baïonnette plutôt qu'avec des revolvers. De là, peut-être, la décision de remplacer les revolvers réclamés par des carabines à baïonnette. Selon diverses sources, les baïonnettes ont bel et bien été livrées avec les carabines, mais rien n'indique que les carabines ou les baïonnettes aient été utilisées pour le contrôle des foules.

D'autres utilisations de cette première arme du Service vous seront relatées dans le dernier volet de cette chronique, dans le prochain numéro.

ment de près de 20 % du montant prévu : rien de nouveau sous le soleil ! Cette transaction a vraisemblablement été complétée, en 1876, par la réception de carabines de marque Whitney-Laidley. Essentiellement destinées à un usage militaire, ces armes étaient de calibres 43 Whitney ou .433 Spanish Carbine, des calibres depuis fort longtemps disparus, selon deux sources.

1. Robert Comeau, *Histoire des maires de Montréal*, Montréal, Éditions VLB, 1993, p. 109.